

Pourquoi la planète consomme de plus en plus de gaz

La demande mondiale d'énergie a particulièrement augmenté en 2018. Les énergies fossiles représentent 81 % de la production d'électricité

Cela faisait dix ans que l'humanité n'avait pas connu une telle hausse des besoins en énergie : en 2018, la demande mondiale a crû de 2,3 %. « Une performance exceptionnelle », souligne ainsi l'Agence internationale de l'énergie (AIE), dans un rapport rendu public mardi 26 mars.

Il y a plusieurs manières de comprendre ce chiffre : d'abord, la demande en énergie accompagne une forte croissance économique, notamment dans les pays en développement, où des centaines de millions d'humains se connectent à des réseaux d'électricité. Mais cette croissance a une conséquence immédiate sur les émissions de CO₂ – celles liées au secteur énergétique ont augmenté de 1,7 % en 2018, atteignant des niveaux historiques – et donc sur le changement climatique.

Une donnée d'autant plus préoccupante que le monde est entré dans une logique difficile à contrecarrer : face aux températures de plus en plus extrêmes dans un certain nombre de pays, les besoins en chauffage mais aussi en climatisation augmentent. Or l'électricité produite pour y répondre est le plus souvent issue d'énergies fossiles, comme le charbon ou le gaz, qui contribuent au réchauffement climatique...

« C'est un cercle vicieux », explique au Monde Fatih Birol, directeur exécutif de l'AIE, qui s'inquiète de la part toujours ultramajoritaire des énergies fossiles dans la production d'électricité : « Il y a trente ans, la part des fossiles dans le mix énergétique mondial était de 81 %. Depuis, malgré la baisse des coûts des énergies renouvelables, malgré les efforts fournis sur l'efficacité énergétique, cette part est toujours de... 81 % ».

Grand gagnant des efforts de transition énergétique : le gaz. La consommation mondiale a aug-

Le gaz est le grand gagnant des efforts de transition énergétique

menté de 4,6 % en 2018, la plus forte hausse depuis 2010, après une croissance, déjà importante, de 3 % en 2017. Aux Etats-Unis, où la production massive de gaz de schiste a beaucoup fait baisser les prix, le gaz est venu remplacer progressivement le charbon pour produire de l'électricité. Malgré le soutien politique et économique de Donald Trump, « King Coal » est en chute libre, et la demande pour le gaz croît de 10 % en un an.

En Chine, devant l'importante pollution de l'air dans les villes, Pékin a lancé en 2018 son plan « ciel bleu » et organise une transition progressive du minéral vers le gaz naturel. Même si l'empire du Milieu continue de produire 68 % de son électricité à partir du charbon, le gaz prend une place croissante. Mais, dans ces deux pays, l'impact sur les émissions de CO₂ est relatif, note le rapport de l'AIE. Certes, le gaz est moins émetteur que le charbon, mais la hausse des besoins en électricité limite les effets de cette substitution.

« C'est l'âge d'or du gaz naturel », estime M. Birol. Une tendance que les groupes pétroliers ont bien comprise, en y augmentant ces dernières années leurs investissements. D'autant que le marché du gaz naturel, autrefois concentré sur des zones géographiques bien précises et limité par les possibilités des gazoducs, est en train de se mondialiser très rapidement, avec des bateaux transportant du gaz naturel liquéfié (GNL) à travers le monde.

Bataille économique

Ce sujet est d'ailleurs au cœur de la bataille économique entre la Russie et les Etats-Unis : les Russes, très gros producteurs de gaz, voient d'un très mauvais œil l'idée que des bateaux américains viennent livrer du gaz à certains de leurs clients historiques, notamment en Europe. Or Donald Trump et le Congrès, qui ne cessent de s'élever contre le gazoduc Nord Stream 2 – il doit relier la Russie à l'Allemagne –, ont demandé officiellement à la Commission européenne d'accélérer les livraisons de GNL issu de la production de leur gaz de schiste.

Le bilan est toutefois en demi-teinte pour les énergies renouvelables : certes, le solaire et l'éolien continuent de connaître une croissance fulgurante, en augmentation de 4 % dans la consom-

La hausse du prix de l'électricité critiquée

L'Autorité de la concurrence a critiqué, lundi 25 mars, la hausse à venir des prix de l'électricité. Le gouvernement a confirmé le 22 mars que les tarifs réglementés de l'électricité, appliqués par EDF à quelque 28 millions de clients, augmenteraient en juin de 5 % à 6 %, conformément à la recommandation de la Commission de régulation de l'énergie. L'exécutif avait décidé de geler toute hausse pour trois mois au début du mouvement des « gilets jaunes ». L'Autorité de la concurrence estime que cette inflation tarifaire revient à protéger artificiellement les fournisseurs alternatifs et « déconseille d'augmenter les tarifs réglementés de vente sans clarifier au préalable les objectifs qu'ils doivent poursuivre ».

Des anciennes usines à gaz d'Engie converties en programmes de logements

L'énergéticien a vendu un lot de 50 sites industriels à Vinci Immobilier et Brownfields

Les anciennes usines à gaz vont laisser place à des logements. Engie vient de céder cinquante terrains à Vinci Immobilier et Brownfields, dans une vente en bloc d'une partie de son patrimoine industriel qui pourrait inspirer d'autres entreprises propriétaires de foncier « dormant ». Au total, ce sont près de 36 hectares de terrains qui permettront la construction de quelque 2200 logements dans des villes comme Hyères (Var), Nanterre (Hauts-de-Seine), Brest (Finistère) et Bandol (Var), La Rochelle (Charente-Maritime) ou Pithiviers (Loiret).

« Engie est propriétaire de sites issus de l'histoire de Gaz de France, qui ne sont plus utilisés par nos métiers : des usines à gaz démantelées, aux sols pollués, dans des villes de toutes tailles, raconte Gilles Allard, le directeur immobilier du groupe. Ces terrains, qui étaient autrefois en périphérie des villes, ont été rattrapés par l'urbanisation. » Autant dire que certains valent de l'or, dans un contexte de raréfaction du foncier.

« Nous avons dans notre patrimoine des sites situés sur un marché immobilier très réduit, d'autres sur un marché plus actif », détaille

M. Allard. Le groupe a donc constitué un portefeuille mixant des terrains attractifs et d'autres difficiles à vendre seuls, incluant même quelques parcelles ne disposant au moment de la vente d'aucun droit à construire dans le plan d'urbanisme de la commune. Une offre à prendre en bloc ou à laisser.

Autre difficulté : la pollution des sols. La dépollution coûte cher, et, à tout moment, même des années après avoir vendu les terrains, l'entreprise pouvait se voir mise en cause pour des troubles créés par des pollutions passées. « Cette menace décourage des industriels de vendre des terrains inutiles pour permettre un changement d'usage », observe M. Allard.

« Ces terrains, qui étaient autrefois en périphérie des villes, ont été rattrapés par l'urbanisation »

GILLES ALLARD
directeur immobilier d'Engie

l'ard. La loi ALUR a changé la donne en 2015 : le dispositif de tiers demandeur, encore peu utilisé, permet à l'acheteur d'un site de se substituer au dernier exploitant industriel et d'endosser non seulement sa réhabilitation, mais la responsabilité légale d'éventuels incidents.

« Discussion rude »

C'est le groupement formé par Vinci Immobilier et Brownfields, spécialiste de la reconversion de sites industriels, qui a remporté l'appel d'offres lancé par Engie. « La difficulté à trouver du foncier pour nos opérations nous conduit à remonter le plus en amont possible, à dialoguer avec les grands propriétaires pour identifier des terrains libérables, explique Patrick Supiot, directeur général de l'immobilier d'entreprise chez Vinci Immobilier. Cela comprend des industriels qui ont beaucoup de foncier devenu obsolète, mais qui ne gèrent souvent pas ce patrimoine, car ce n'est pas leur cœur de métier et cela leur coûterait cher de chercher à le valoriser. Nous voulons les accompagner vers des cessions en bloc de portefeuilles, quitte à jouer le rôle de foncière de portage. »

LES CHIFFRES

81 %

C'est la part des énergies fossiles dans la production d'électricité mondiale.

1,7 %

C'est la hausse des émissions de CO₂ liées à la production et à la combustion de toutes les énergies en 2018.

85 %

La Chine, l'Inde et les Etats-Unis sont responsables de 85 % de la hausse de ces émissions de CO₂.

mation mondiale. Mais malgré les baisses de coûts importantes et les évolutions technologiques, le rythme n'est pas assez rapide pour à la fois répondre aux nouveaux besoins et remplacer les énergies fossiles : le développement des renouvelables ne couvre même pas la moitié de la croissance de la demande pour l'année 2018.

Cette progression du solaire et de l'éolien est d'ailleurs surtout visible en Europe – où ces énergies tendent à remplacer des énergies carbonées – ou en Chine. Parallèlement, les pays d'Asie du Sud-Est et l'Inde continuent d'augmenter leur consommation de charbon pour produire de l'électricité – et donc leurs émissions de CO₂. Le rapport de l'AIE note également une légère augmentation de la production d'électricité d'origine nucléaire au niveau mondial, avec la connexion au réseau de sept réacteurs en Chine, et le redémarrage de plusieurs réacteurs au Japon, qui étaient restés à l'arrêt depuis l'accident de Fukushima. ■

NABIL WAKIM

Danone se renforce dans les laits infantiles en investissant aux Pays-Bas

Le groupe français a inauguré une nouvelle usine à Cuijk, pour 240 millions d'euros

Le ruban d'inauguration a été coupé, lundi 25 mars. Après le feu vert du gouvernement néerlandais, la nouvelle usine Danone de fabrication de laits infantiles, sous la bannière Nutricia, doit désormais entrer en production et monter en puissance. Avec, en ligne de mire, l'obtention de l'agrément de la Chine, l'un des marchés-clés du groupe français.

Cet investissement de 240 millions d'euros avait été annoncé en décembre 2015. L'enjeu, pour Danone, est de basculer la production d'un ancien site également implanté à Cuijk, vers cette usine flamboyante neuve, soucieuse de son impact sur l'environnement. Une transition qui devrait s'achever fin 2020.

Au passage, la capacité de production sera doublée. « Elle pourra atteindre de 50 000 à 60 000 tonnes à terme », estime Véronique Penchienati-Bosetta, qui a pris la direction générale de la nutrition spécialisée de Danone en janvier. Cette usine conditionnera des poudres de lait standards, mais aussi des formules très spécifiques pour les bébés allergiques à la protéine de lait de vache, par exemple. Elle dispose donc de technologies sophistiquées dont bénéficie également l'usine française Blédina de Steenvoorde, quoique à une échelle trois fois plus petite.

Grâce à cet investissement, Danone renforce son ancrage aux Pays-Bas. Il avait déjà inauguré un nouveau centre de recherche employant plus de 400 personnes à Utrecht, en 2013. Ce choix est logique, puisque c'est en rachetant le néerlandais Numico en 2007 pour 12,3 milliards d'euros que le groupe français a établi sa position stratégique dans la nutrition infantile et la nutrition médicale.

L'ensemble, regroupé sous le vocable nutrition spécialisée, apporte près de la moitié des profits de l'entreprise. En 2018, il a atteint 7,1 milliards d'euros de chiffre d'affaires et a affiché une croissance à taux de change et périmètre com-

parables de 5,9 %, la plus forte de toutes les activités de Danone – la nutrition infantile représentant, à elle seule, près des trois quarts de ce pôle. Sur ce marché très lucratif, le français revendique la place de numéro deux mondial derrière le suisse Nestlé, mais devant le britannique Reckitt Benckiser, qui a acheté l'américain Mead Johnson en 2017.

Règles complexes

Les trois grands s'affrontent sur le marché chinois. « La Chine, où nous commercialisons les marques Aptamil et Nutrilon, représente 30 % de notre chiffre d'affaires. Et, même si le nombre de naissances a baissé de 12 % en 2018, cela reste un marché dynamique, en croissance et très valorisé », note Mme Penchienati-Bosetta. Un pays où le « made in Europe », et en particulier le « made in Holland », reste très apprécié, mais où les règles du jeu sont toujours complexes.

Danone a bénéficié du développement de ventes dites indirectes. Un modèle connu également dans le secteur du luxe, où des personnes achètent les produits à l'étranger et les revendent en Chine. Le scandale du lait contaminé à la mélanine a contribué à l'émergence de ce phénomène. Or, Pékin a décidé de remettre le ordre et de mieux encadrer l'e-commerce en taxant les produits importés. Danone a mis un coup d'accélérateur, en développant les ventes directes par le biais, notamment, des magasins spécialisés pour les mamans et les enfants.

Surtout, la concurrence entre grands acteurs internationaux et champions locaux devrait s'intensifier. En 2014, Danone a pris 25 % du capital du chinois Yashili, filiale du groupe laitier Mengniu. Un partenaire avec lequel il continue à nouer des liens. Il a décidé d'investir, en 2018, près de 190 millions d'euros pour être partie prenante de son usine néozélandaise de Pokeno. Le chinois pourra ainsi fabriquer sur ses lignes des produits Danone. ■

LAURENCE GIRARD

100 MILLIONS

C'est en euros, la sanction que Bercy souhaite voir infliger au géant de la distribution E. Leclerc pour avoir imposé des remises à ses fournisseurs, a déclaré lundi 25 mars la secrétaire d'Etat à l'économie, Agnès Pannier-Runacher, à l'occasion de la publication du rapport annuel de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes. Le ministre de l'économie et des finances, Bruno Le Maire, avait déposé, en juin 2018, une assignation au tribunal de commerce de Paris dans le cadre de cette affaire, pour laquelle la répression des fraudes réclame une amende de 25 millions d'euros et 83 millions d'euros au titre des sommes indûment perçues.

ASSURANCE

Le conseil d'administration de Scor réaffirme son « total soutien » à Denis Kessler

Lundi 25 mars, le conseil d'administration du réassureur Scor « a décidé, à l'unanimité, de réaffirmer son total soutien à Denis Kessler [son PDG] et Augustin de Romanet [le PDG d'ADP et l'un de ses administrateurs] et, en conséquence, de recommander aux actionnaires (...) de voter contre le projet de résolution déposé par CIAM », a indiqué l'entreprise dans un communiqué, qualifiant les affirmations du fonds activiste de « gravement infondées, erronées et trompeuses ». CIAM, qui détient un peu moins de 1 % des parts de Scor, veut

écarter M. Kessler de la présidence et voter contre le renouvellement de M. de Romanet comme administrateur. – (AFP)

CINÉMA

Gaumont acquiert un catalogue de films d'Europacorp

Déficitaire pour son troisième exercice, Europacorp a vendu à Gaumont son catalogue Roissy Films, acquis en 2008, a indiqué lundi 25 mars la société de production et de distribution de films et séries fondée par Luc Besson. Le catalogue comporte 300 titres, tels *Les Ripoux*, de Claude Zidi, ou des titres historiques comme *Mélodie en sous-sol* d'Henri Verneuil.

GRÉGOIRE ALLIX